



Communiqué de presse, Paris, le 19 novembre 2024

Nos territoires sont-ils prêts à déployer la mobilité automatisée partagée au service de leurs habitants ? La Communauté d'Intérêt Movin'On sur le Véhicule Automatisé, pilotée par la Macif, dévoile les résultats de son enquête auprès des acteurs locaux.

A l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales 2024 qui se tient Porte de Versailles à Paris du 19 au 21 novembre 2024, la Communauté d'Intérêt Véhicule Automatisé Movin'On, pilotée par la Macif, dévoile le panorama du niveau de préparation des territoires au déploiement de moyens de transports collectifs automatisés.

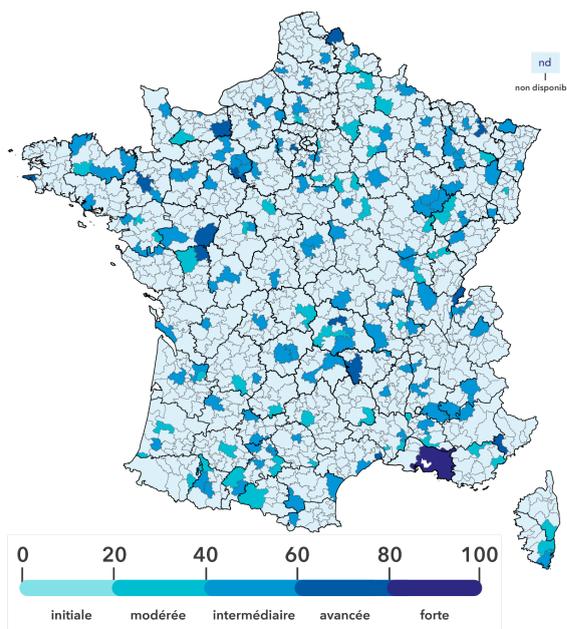


Cet état des lieux a pu être dressé grâce à la création de l'**Index de Préparation des Territoires**, un outil novateur destiné à évaluer la capacité des collectivités locales à accueillir la mobilité automatisée sur leur route. Les élus et agents communautaires ont répondu à un questionnaire sur leur connaissance des véhicules automatisés, leurs infrastructures physiques et numériques existantes, leurs ressources disponibles, leurs besoins de mobilité, et leur intérêt pour les navettes automatisées. L'objectif étant de leur donner in fine, une vision claire de l'état de préparation de leur territoire à l'introduction de modes de transports électriques sans chauffeur et l'accès à des informations pour y parvenir.

Yann Arnaud, président du Conseil d'Orientation de la Communauté d'Intérêt Véhicule Automatisé Movin'On, présentera et commentera le 1er panorama du niveau de préparation des territoires à la mobilité automatisée le 20 novembre, durant le SMCL, Paris Expo, Pavillon 2, Arène de l'Innovation de 14h45 à 15h15

Que révèle l'Index de Préparation des Territoires ?

- **Indice moyen de 45 sur 100**, correspondant à une **préparation intermédiaire**.
- **Répartition des intercommunalités par niveau de préparation :**
 - 0 % en préparation initiale
 - 29 % en préparation modérée
 - 62 % en préparation intermédiaire
 - 8 % en préparation avancée
 - 1 % en préparation forte.



Des conditions favorables déjà en place partout en France

Malgré une connaissance limitée du cadre légal et des technologies liées à la mobilité automatisée (score de 4,8/20), les intercommunalités expriment des besoins importants en transports publics (13,5/20) et un intérêt croissant pour les navettes automatisées (8,8/20). Les infrastructures physiques et numériques nécessitent des améliorations (7,8/20), notamment en milieu rural et périurbain, et les ressources humaines et financières varient selon les territoires (10,4/20).

Les territoires urbains plus préparés que les ruraux et périurbains

Les EPCI urbains affichent un indice de préparation plus élevé que les territoires ruraux et périurbains. Les métropoles urbaines atteignent un score de 61,1, tandis que les communautés de communes périurbaines sont à 40,9. Ces écarts s'expliquent par une meilleure connaissance du cadre légal et des infrastructures plus adaptées dans les zones urbaines.

Un intérêt motivé par les besoins en transport

Plus de 84 % des intercommunalités manifestent un intérêt pour la mobilité routière automatisée, témoignant d'une réelle volonté d'innover en matière de transport. Les besoins en transports publics, bien identifiés, constituent un levier pour l'adoption des navettes automatisées, à condition de combler les lacunes en information, ressources et infrastructures.

Vers un déploiement territorial inclusif et progressif appuyé par les acteurs public et privés

« Si demain, le véhicule automatisé permet de redonner de la mobilité à ceux qui en sont privés, de faire circuler les biens, de moins peser sur l'environnement et de recréer des liens entre le rural et l'urbain, alors ce sera une réelle avancée pour la société. Notre panorama montre qu'il reste un véritable effort de pédagogie et d'accompagnement à poursuivre. Relever ce défi ne sera possible que grâce à l'intelligence collective et à l'appui d'acteurs privés et publics pour accompagner chaque élu dans cette transition. »

Yann Arnaud, président du Conseil d'Orientation de la Communauté d'Intérêt Véhicule Automatisé Movin'On

Qu'est-ce que l'indice de préparation des territoires ? Un outil d'évaluation pour une mise en œuvre efficace de la mobilité automatisée

L'objectif de l'indice de préparation, au service des territoires est d'évaluer la capacité des intercommunalités françaises à déployer des véhicules automatisés partagés. Il cible les 1 254 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Depuis la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), si les Régions sont chefs de file de la mobilité, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) incarnent l'échelon de proximité pour développer des services de transport adaptés aux besoins de mobilité sur leur territoire.

Une enquête de terrain auprès d'un échantillon représentatif :

- 182 intercommunalités analysées (15% des 1 254 EPCI)
- 91 départements représentés sur les 96 de France métropolitaine
- 14,6 millions d'habitants concernés.

L'indice de préparation est un outil construit pour évaluer 5 dimensions :

- Les **besoins** de transport public : offre, qualité, besoin, manque de conducteurs ;
- Les **connaissances** et les informations sur les véhicules automatisés : définition, cadre légal, stratégie nationale, connaissance d'expérimentations ;
- L'**intérêt** pour les navettes et les bus automatisés : enjeux de mobilité, usages, personnes concernées, impacts positifs, accueil d'expérimentation, intention de déploiement ;
- Les **ressources** de l'intercommunalité : compétence et versement mobilité, service et agents dédiés, besoins et obstacles pour le déploiement ;
- Les **infrastructures** physiques et numériques : entretien, voies dédiées, connectivité, réseau, aménagements routiers et règles de circulation.

L'indice est construit sur un score total de 100 points, fondé sur cinq dimensions évaluées sur 20 points chacune. En fonction de ce score global, les territoires sont répartis en cinq niveaux de préparation : de la préparation initiale, où les efforts à fournir sont les plus importants, jusqu'à la préparation forte, pour les territoires déjà bien avancés dans leur capacité à intégrer des navettes automatisées. Cette évaluation progressive permet à chaque collectivité de situer précisément son niveau de préparation et d'identifier les actions prioritaires pour progresser vers un déploiement réussi de la mobilité automatisée.

Que nous apprend le panorama des territoires ?

Des conditions favorables à la mobilité automatisée déjà en place partout en France

Les EPCI sont très peu informés mais avec des besoins et un intérêt pour les navettes automatisées.

- Le besoin de transports publics est bien présent, avec un score de 13,5/20. Ce besoin se manifeste surtout par un manque d'offre, de fréquence, et une couverture limitée, exacerbée par une pénurie de conducteurs. Ce déficit de services renforce l'intérêt pour des solutions comme les navettes automatisées.
- Bien que l'intérêt pour les navettes automatisées reste modéré (8,8/20), elles sont perçues comme un moyen d'améliorer la mobilité des non-détenteurs de permis et de réduire l'usage individuel de la voiture. Pour concrétiser cette transition, les EPCI devront combler leurs lacunes en matière d'information, adapter leurs infrastructures, et obtenir un soutien en ressources.

- Les EPCI présentent actuellement des connaissances très faibles sur la mobilité routière automatisée, avec une faible maîtrise des aspects légaux et de la stratégie nationale (score de 4,8/20). Ce manque d'informations freine leur capacité à planifier l'intégration de navettes automatisées, en particulier au sein des communautés de communes et des communautés urbaines.
- En termes d'infrastructures, les scores montrent une présence limitée de voies dédiées et de systèmes de connectivité pour les transports partagés (7,8/20), surtout dans les territoires ruraux et périurbains. Ces infrastructures devront être renforcées pour faciliter un déploiement efficace des navettes.
- Les ressources humaines et financières varient beaucoup selon les territoires, avec un score moyen de 10,4/20. Certaines communautés de communes et agglomérations nécessitent des moyens supplémentaires pour mener à bien un projet de navette automatisée. En particulier, les communautés de communes, notamment en milieu rural et périurbain, se retrouvent souvent sans compétence dédiée à la mobilité, sans prélèvement du versement mobilité et sans service de transport dédié, contrairement aux autres EPCI pour lesquels ces éléments sont systématiques.

Ces points d'ancrage offrent des opportunités pour accélérer l'adoption des navettes automatisées, avec un accompagnement ciblé pour adapter les ressources et infrastructures spécifiques de chaque territoire. Cela signifie que chaque commune, quelle que soit sa typologie, peut envisager de s'engager dans cette dynamique de modernisation et d'innovation.

Des EPCI urbains globalement plus préparés que les ruraux et périurbains

Les EPCI ruraux et périurbains présentent un indice de préparation plus bas que leurs homologues urbains. Parmi eux, les communautés de communes périurbaines affichent l'indice le plus faible avec un score de 40,9, tandis que les métropoles urbaines se situent en tête avec un indice de 61,1.

Pour les communautés d'agglomération, le niveau de préparation diffère selon leur emplacement géographique. Les agglomérations rurales ont un indice de 45,2, soit 10 points de moins que celles situées en zones périurbaines, qui obtiennent un score de 55,2.

Ces disparités s'expliquent principalement par une connaissance limitée du cadre légal et de la stratégie nationale chez les EPCI ruraux et périurbains, ainsi que par l'absence de voies dédiées et de systèmes de connectivité nécessaires aux transports partagés. Ces éléments constituent des défis spécifiques que les territoires moins urbanisés devront surmonter pour renforcer leur préparation à la mobilité automatisée.

Un intérêt pour les navettes automatisées davantage motivé par les besoins en transport que par les connaissances et ressources

Plus de 4 EPCI sur 5 (84 %) expriment un intérêt pour la mobilité routière automatisée, démontrant une réelle volonté de moderniser les services de transport et d'intégrer de nouvelles solutions pour leurs habitants.

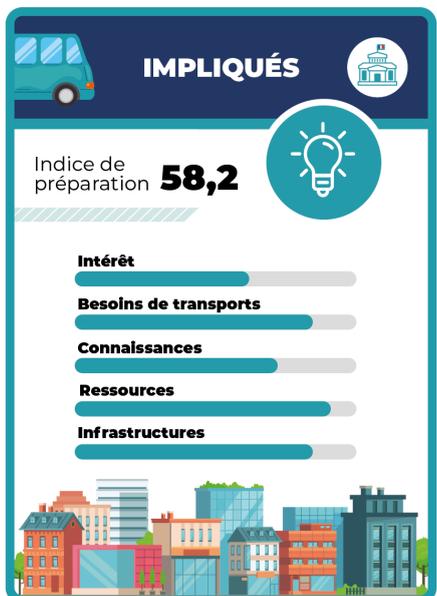
Les EPCI se répartissent en quatre profils distincts, définis à partir de leurs scores sur les cinq dimensions de l'indice de préparation : intérêt pour les navettes, niveau de connaissances, ressources disponibles, infrastructures existantes, et besoins en transport public.

- Les EPCI « **indifférents** » affichent un intérêt très faible pour la mobilité automatisée (score de 4,1) et des besoins de transport public moindres (10,4) que les autres profils. Ce groupe inclut principalement des communautés de communes et certaines agglomérations urbaines, souvent peu informées sur le sujet, dont une part importante (12 sur 29) considère la mobilité automatisée

comme non nécessaire. Ces collectivités voient donc la navette automatisée comme non prioritaire pour leurs besoins actuels.

- Les EPCI « **novices** » (10,4) et « **contraints** » (9,5) manifestent un intérêt plus marqué pour les navettes automatisées, malgré des lacunes en connaissances, ressources et infrastructures adaptées. Composés majoritairement de communautés de communes rurales et périurbaines, ces profils ont des besoins de transport public élevés (15,1 pour les novices et 14,2 pour les contraints), ce qui les amène à voir dans les navettes automatisées une solution potentielle pour répondre à leurs besoins de mobilité.
- Les EPCI « **impliqués** » se caractérisent par des ressources financières (14,6) et des infrastructures adaptées (11,8) relativement bien développées, mais un intérêt limité pour les navettes automatisées (9,1). Ce profil regroupe principalement des grands EPCI urbains (communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles) qui disposent d'une offre de transport public satisfaisante. Bien que certains aient déjà expérimenté une navette automatisée (9 sur 35), peu envisagent d'en déployer davantage à court terme (seul 1 sur 35 prévoit un déploiement dans les 5 ans).

Les quatre profils de préparation des territoires à la mobilité automatisée



Ces profils offrent une vue d'ensemble des forces et des besoins de chaque EPCI, permettant ainsi de proposer des actions et des accompagnements ciblés. En adaptant les stratégies en fonction des spécificités locales, chaque territoire peut progresser de manière plus efficace vers l'adoption de la mobilité automatisée.

Informations pratiques

Retrouvez le stand Macif au Salon des Maires et des Collectivités Locales, Pavillon 2.2 « Développement, attractivité et cohésion territoriale », Stand G80.

Participez à l'enquête sur l'Indice de Préparation des Territoires

Vous êtes élu ou agent communautaire et souhaitez évaluer la préparation de votre territoire à la mobilité automatisée ? Scannez le QR code ci-dessous pour accéder au questionnaire et partager votre expérience :



Méthodologie

L'enquête a été réalisée sur une période de quatre mois, avec des réponses recueillies par mail et par téléphone auprès de 194 participants, dont 10 % d'élus et 90 % d'agents communautaires. L'échantillon couvre 182 EPCI répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine, représentant 15 % des 1 254 EPCI à fiscalité propre du territoire français.

À propos de la Communauté d'Intérêt Véhicule Automatisé Movin'On - « Mobilité pour tous, autonomie pour tous, via le véhicule automatisé partagé ». C'est le leitmotiv de la communauté d'intérêt initiée par la Macif en 2019 au sein de Movin'On, le premier éco-système de co-innovation, dédié au véhicule automatisé. Elle est aujourd'hui composée de 12 entreprises : beti, BNP Paribas Cardif, Forvia, Kantar, Macif, Maif, Michelin, Navya, Microsoft, Orange, SNCF et Vinci. L'objectif de ce groupe de travail, qui fonctionne en innovation ouverte, est de mettre les progrès technologiques au service de la mobilité des habitants des territoires enclavés.

A propos de la Macif - Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 5,8 millions de sociétaires et clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6,7 milliards d'euros en 2023. Gérant plus de 18 millions de contrats, elle compte près de 11 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été certifiée Top Employer 2024 et a été réélue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2024.

Macif, une marque Aéma Groupe - Aéma Groupe est le groupe mutualiste de protection né du rapprochement entre AÉSIO mutuelle et Macif. Avec l'acquisition d'Abeille Assurances en 2021 suivie de la création d'Ofi Invest en 2022, Aéma Groupe est désormais le quatrième acteur de l'assurance en France et réalise un chiffre d'affaires de 16 milliards d'euros en 2023. Ses plus de 20 000 collaborateurs et 1 800 délégués œuvrent au quotidien pour accompagner et protéger plus de 11 millions d'assurés. Multimarques, multi réseaux et multimétiers, Aéma Groupe couvre l'ensemble des besoins de protection (assurance dommages, santé-prévoyance, épargne-retraite et gestion d'actifs). Mutualiste dans l'âme, activiste par conviction, Aéma Groupe veut apporter des réponses éclairées, constructives et humaines face aux grands enjeux de protection liés aux transitions actuelles. En poursuivant la construction d'un acteur mutualiste de premier plan, il crée un modèle inédit, hybride et ouvert capable d'apporter des solutions plus justes, plus adaptées au monde d'aujourd'hui et de demain.